



La crise du Corona frappe de plein fouet les centres d'escalade

La communauté d'intérêt des murs d'escalade (CIME) fait campagne pour une ouverture des centres de grimpe durant le mois de mars. Celle-ci est vitale pour la survie de nombreux établissements et peut se faire de manière sûre grâce à des concepts de protection éprouvés tenant notamment compte de l'important volume d'air à disposition. En attendant, il est urgent de mettre en place des réglementations claires et des compensations équitables pour les exploitations fermées.

Entre octobre et décembre de l'année dernière, les centres d'escalade ont été contraints de fermer leurs portes sur ordre des autorités en raison de l'augmentation des cas de Covid-19. Pour protéger la santé publique, des mesures de protection et des fermetures drastiques se sont en effet avérées inévitables. Depuis plusieurs semaines, la situation sanitaire évolue très favorablement : le nombre de cas diminue régulièrement, les hôpitaux ne sont plus à leur point de saturation et les vaccinations assurent une protection croissante des groupes de population les plus vulnérables. Par contre, du côté des centres d'escalade fermés depuis des mois, les pressions financières dépassent le seuil du tolérable.

Deux aspects posent des problèmes particuliers pour les centres d'escalade par rapport à d'autres entreprises ou magasins fermés :

- L'escalade nécessite de grands locaux, qui sont associés à des coûts d'investissement et des charges fixes très élevés. Ainsi, malgré les indemnités RHT et les éventuelles réductions de loyer, une partie considérable des coûts fixes reste encore non couverte.
- La pratique de l'escalade en salle est très saisonnière ; les mois d'hiver permettent de recouvrer des liquidités pour absorber les importantes charges des mois d'été déficitaires. Ainsi, la période de vaches maigres se poursuivra sans interruption bien après la réouverture du printemps. Ceux qui parviennent à éviter la faillite pendant l'été auront épuisé toutes leurs réserves d'ici à l'automne et auront des difficultés à entretenir et développer leur infrastructure.

La mise en œuvre timide et mal coordonnée de l'ordonnance sur les cas de rigueur complique et exacerbe actuellement la situation des entreprises. Selon le canton d'implantation, les centres d'escalade n'ont pas droit à une indemnisation, car la Confédération a promis des contributions venant d'un futur paquet de stabilisation pour le sport. Il est donc question de savoir combien, quand, si et dans quelles conditions les centres d'escalade pourront demander des contributions au titre du programme de cas de rigueur ou du programme de stabilisation du sport. Dans cette situation difficile, les centres d'escalade se sentent abandonnés par les autorités : pour le bien de la population, les installations ont dû être fermées malgré des concepts de protection qui fonctionnaient, et actuellement personne ne veut assumer la responsabilité des conséquences profondes qui en résultent. Si l'on veut éviter de nouveaux dommages, il est urgent de mettre en place des modèles d'indemnisation uniformes, équitables et surtout plus étendus pour les installations d'escalade dans toute la Suisse.

La CIME est convaincue qu'avec de bons concepts de protection, rien ne s'opposerait à une ouverture des centres d'escalade de manière responsable. Les distances peuvent être bien respectées et le port de masques de protection était déjà une évidence à l'automne. Il est en particulier important de souligner que si la transmission du Covid-19 se fait par les aérosols, les centres d'escalade offrent également de bonnes dispositions contre ce mode de propagation en raison de leurs grandes dimensions et de l'important volume d'air à disposition.

Le comité de la CIME

Portrait succinct de CIME

(faitière suisse des centres d'escalade)

- La CIME s'engage pour les intérêts communs de ses membres et des sportifs notamment au niveau des normes de sécurité.
- Les membres de la CIME sont plus de 60 exploitants privés de centres d'escalade et de bloc, mais aussi des organisations telles que le Club alpin suisse ou le BPA.
- Pendant la crise du Covid-19, la CIME conçoit et publie le concept de protection pour les centres d'escalade.